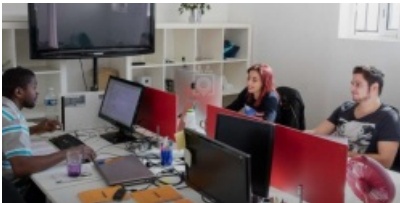


50 millions d'euros pour soutenir la formation professionnelle dans les tiers-lieux

02 Septembre 2021



© Intency

Lors d'un déplacement dans le Calvados le 27 août, le Premier ministre Jean Castex a annoncé cinq mesures pour favoriser le déploiement de tiers-lieux dans les territoires.

Le gouvernement va mobiliser 130 millions d'euros, dont la moitié issue du plan de relance, afin d'accélérer la création de tiers-lieux dans les territoires et de favoriser la structuration d'un écosystème autour de ces espaces d'innovation et de collaboration. Cet engagement se traduit par cinq mesures concrètes. L'une d'entre-elle s'inscrit dans le cadre du **plan de modernisation de la formation** piloté par le Haut-commissariat aux compétences. Comme l'indiquait Carine Seiler en avril, il s'agit de soutenir la création de tiers-lieux et de favoriser le déploiement de la formation dans leur champ d'actions.

Mutualisation de ressources pédagogiques

Objectif : offrir aux apprenants un environnement propice à l'acquisition de compétences à distance et permettre aux prestataires de formation d'accéder à des ressources mutualisées pour enrichir leur offre. Cette mesure en faveur de la formation bénéficiera d'une enveloppe de 50 millions d'euros, précise le gouvernement dans la présentation de son plan en faveur des tiers-lieux. Qu'il s'agisse d'**actions de formation** en tant que telles, d'**apprentissage entre pairs** ou de transferts de savoir informels, 60% des 2 500 tiers-lieux existants s'inscrivent déjà dans une dynamique de formation, selon l'association France tiers-lieux (lire ci-dessous).

3 000 jeunes en service civique

Le plan de soutien aux tiers-lieux présenté fin août prévoit aussi la création de 100 manufactures de proximité, une initiative soutenue à hauteur de 30 millions d'euros. Ces ateliers de production destinés à des artisans qui se lancent permettront de mutualiser des équipements, de nouer des partenariats, de **développer de nouvelles compétences** et de valoriser des savoir-faire. Autres mesures annoncées pour soutenir et faire vivre les tiers-lieux : l'accueil de **3 000 jeunes en service civique** (20 millions d'euros) et l'intervention de conseillers numériques France Services. Pour aider ces conseillers chargés d'accompagner les Français qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, le gouvernement va soutenir (à hauteur de 15 millions d'euros) la conception et la fabrication de mobilier adapté à leur mission.

Les tiers-lieux, des espaces au service des compétences

- 60% des tiers-lieux font de la formation
- Parmi les tiers-lieux engagés dans la formation :
 - 68 % favorisent la formation de pair à pair informelle
 - 55 % font intervenir des formateurs professionnels
 - 24 % sont reconnus organismes de formation

Les formations phares :

- 28 % : fabrication numérique, usages numériques et métiers du numérique
- 25 % : entrepreneuriat

- 20 % : *communication, marketing, intelligence collective et management*

134 000 personnes ont bénéficié d'une formation professionnelle dans un tiers-lieu en 2019 :

- 50 % : *particuliers*
- 45 % : *personnes en recherche d'emploi*
- 41% : *créateurs d'entreprise ou indépendants*

(Source : France tiers-lieux, 2021)

Estelle Durand

Tags : [compétences](#) [1] | [tiers-lieux](#) [2] | [organismes de formation](#) [3] | [service civique](#) [4]